

مَسْجِدُ الْكَبِيرِ



GRANDE  
MOSQUÉE  
DE PARIS



DÉCLARATION DU RECTEUR CHEMS-EDDINE HAFIZ

**Adoption par l'Assemblée  
nationale de la proposition de loi  
créant un "droit à l'aide à mourir"**

# La miséricorde et la sagesse : une voie alternative

**A** lors que l'Assemblée nationale vient, pour la troisième fois, de se prononcer en faveur du texte autorisant l'euthanasie ou le suicide assisté, et à la veille des ultimes échéances parlementaires, je me dois, en ma qualité de recteur de la Grande Mosquée de Paris, de réaffirmer avec la plus grande fermeté mon opposition inconditionnelle à cette proposition de loi et à l'ensemble de ses répercussions, tant actuelles que futures.

La position de l'islam concernant la vie humaine est immémoriale et inaltérable. Le Coran enseigne avec clarté que « quiconque tue une personne, c'est comme s'il avait tué tous les hommes ; et quiconque sauve une vie, c'est comme s'il avait sauvé tous les hommes » (Coran, 5:32). Ce verset fondamental, dont la substance est partagée par d'autres traditions issues de la même source abrahamique, érige la vie humaine en un bien sacré. Sa disposition n'appartient en dernier ressort ni à l'individu, ni à la collectivité, mais relève d'une responsabilité sacrée devant Dieu — une *amâna*, un dépôt confié, que nul n'est habilité à reprendre de sa propre initiative.

Comme je l'ai maintes fois rappelé, aux côtés de mes frères dans la foi et de mes interlocuteurs des autres traditions religieuses de France, ce n'est pas d'une « aide à mourir » que notre société a besoin, mais d'une « aide à vivre », jusqu'au dernier souffle, dans la plénitude de la dignité. S'il existe une liberté essentielle à conquérir, c'est celle de ne jamais se sentir superflu ; s'il existe un droit impérieux à affermir, c'est celui d'être accompagné, soulagé, écouté et

considéré, jusqu'au terme de l'existence, comme un être vivant, porteur d'une histoire et d'une dignité que ni la maladie ni la souffrance ne sauraient altérer.

L'islam rejette avec la même vigueur l'acharnement thérapeutique et l'euthanasie : l'un comme l'autre méconnaissent la juste mesure que la sagesse (*hikma*) commande d'observer face à la fin de vie. Entre l'obstination à prolonger artificiellement l'existence et la précipitation à l'abrégier, il existe une voie empreinte de miséricorde (*rahma*) : celle des soins palliatifs, du soulagement de la douleur, de la présence fraternelle auprès de celui qui s'apprête à partir. C'est cette voie que j'appelle, de toutes mes forces, à privilégier — et dont le développement demeure, en France, trop modeste au regard des besoins cruciaux.

Cette conviction profonde, je l'ai portée conjointement avec les responsables d'autres cultes. Que des religions aux théologies distinctes se rejoignent avec une telle constance sur ce sujet n'est pas le fruit du hasard : c'est le signe qu'au-delà de nos différences, une même intuition de la fraternité et de la dignité humaine nous rassemble, et que cette intuition mérite impérativement d'être entendue par le législateur.

Nous avons pleinement pris part au débat public et continuerons, jusqu'au terme du processus parlementaire, à plaider inlassablement pour cette autre voie — celle du soin, de la présence et de l'espérance — et à prier ardemment pour qu'elle prévale.

Il est encore temps de choisir le chemin de la fraternité.

À Paris, le 30 juin 2026

**CHEMS-EDDINE HAFIZ**

Recteur de la Grande Mosquée de Paris